



Mot du président

Bonjour à tous,

Il me fait grand plaisir de vous souhaiter une bonne année scolaire 2025-2026. Oui, encore une fois, le « *sprint* » de la rentrée est à faire. Toute la mise en place des classes, les premiers contacts avec vos élèves, de nouveaux collègues et dans certains cas, l'appropriation du programme à enseigner pendant l'année. Tout ça génère une source de stress qui peut rapidement nous fatiguer. C'est pour cette raison qu'il faille parfois accepter l'imperfection. Pas facile pour le personnel enseignant qui désire toujours le meilleur pour ses élèves. N'hésitez pas à penser à vous. Je suis convaincu que tous trouveront leur zone de confort. Il y a une vie après le travail !

Cette rentrée se fait avec l'application des règles « ministérielles » du cellulaire et du vouvoiement. Tous ensemble, nous aurons à gérer ces règles imposées. Nous souhaitons fortement que tout se passe bien et que les parents soient partenaires pour cette mise en place.

La diminution des coupures permettra de maintenir un certain niveau de services. Les établissements ont reçu des sommes supplémentaires pour les services aux élèves. Par conséquent, nous souhaitons fortement que les équipes-école soient consultées afin de bien répondre à ses besoins. Ça ne devrait pas être juste une décision de la direction.

Malheureusement, il reste encore bien des besoins à combler. Connaissant tout l'investissement du personnel enseignant dans son travail à la réussite des élèves et au risque de me répéter, il faudra accepter l'imperfection. Il ne sera pas possible d'appliquer ces coupures sans avoir un effet sur les services. C'est encore une fois imposé par le gouvernement.

En terminant, je tiens à vous rappeler que vos représentants syndicaux sont là pour vous. N'hésitez pas à communiquer avec nous pour discuter de votre situation. Nadine et moi serons là pour trouver des solutions.

« Bonne année scolaire et au plaisir de vous rencontrer ».

Éric

Année scolaire 2025-2026

25 août 2025

Nomination des personnes déléguées

Horaire du Centre syndical

Session de préparation à la retraite

Ma profession en vrac

La relève en 2 minutes 1/2

Nomination des personnes déléguées

Lors des rencontres du début d'année scolaire, vous avez le devoir de déterminer vos représentants au niveau syndical. Ce sont les membres du personnel enseignant de l'école ou du centre qui élisent les personnes déléguées.

Nombre de personnes déléguées selon le nombre d'enseignants de l'école ou centre

Nombre d'enseignantes et enseignants	Nombre de personnes déléguées
1 à 15	1
16 à 30	2
31 à 45	3
46 à 60	4

Les rencontres ont lieu le **mardi de 16 h à 18 h**. Certaines rencontres se tiendront en présence et d'autres en Teams. Les dates **prévues** pour 2025-2026 sont les suivantes :

16 septembre 2025 (en présence)
14 octobre 2025 (Teams)
18 novembre 2025 (Teams)
8 décembre 2025 (en présence)
20 janvier 2026 (Teams)

17 février 2026 (Teams)
17 mars 2026 (en présence)
14 avril 2026 (Teams)
26 mai 2026 (Teams)
16 juin 2026 (en présence)

Les frais de gardiennage et de transport, s'il y a lieu, sont remboursés sur présentation de pièces justificatives selon nos règles financières. L'équivalent de 30\$ par présence pour chacune des rencontres est versé en argent ou en carte cadeau à la fin de l'année scolaire.

Veillez nous transmettre aussitôt qu'ils seront connus :

- ⇒ Le nom **des personnes déléguées** nommées ainsi que leur adresse de courriel;
- ⇒ la liste des membres du :
 - ✓ **Comité de participation du personnel enseignant (CPPE);**
 - ✓ **Conseil d'établissement (CE)**
 - ✓ **Comité école EHDAA.**

Il est à noter que nous offrirons une formation sur invitation aux nouvelles personnes déléguées et aux nouvelles personnes élues à la présidence du CPPE en septembre.

Si vous en êtes à votre 1^{re} expérience, communiquez avec nous pour les détails relatifs à ces formations.

Horaire du Centre syndical

Les heures d'ouverture du Centre syndical sont :

du lundi au vendredi
de 8 h à 12 h 00 et de 12 h 30 à 16 h.

En dehors des heures d'ouverture, il est possible de laisser un message sur la boîte vocale en composant le 418 662-7692 ou en transmettant un courriel à info@selac.ca

Afin de vous assurer de la disponibilité d'un représentant syndical, il est préférable de prendre rendez-vous.





SESSIONS DE PRÉPARATION À LA RETRAITE

La session s'adresse aux membres étant à trois ans ou moins de leur retraite.

Veuillez noter que nous défrayons les frais relatifs à la session pour les membres une seule fois. Cependant, il est possible suivre la session une 2^e fois en assumant les coûts inhérents à votre participation.

Session en présentiel	Session en virtuel
Jonquière 24 et 25 avril 2026 (Possibilité d'hébergement) 64 places disponibles pour l'ensemble de la région	Les mercredis soir de 19 h à 20h30 du 21 janvier au 11 février 2026 ainsi que le samedi 14 février 2026 de 9 h à 11h30
Date limite d'inscription : 10 avril 2026 ou à l'atteinte de la limite des places disponibles	
Pour inscription : veuillez communiquer avec nous. 418-662-7692	

Relation de travail

Gestion de la tâche

Vous allez recevoir votre horaire avec les périodes de cours aux élèves. Rappelez-vous que, sur l'horaire, seules les activités récurrentes doivent être inscrites. Par conséquent, la direction ne peut pas vous demander d'y inscrire des périodes de disponibilité pour des suppléances d'urgence par exemple.

Pour le personnel enseignant qui n'a pas une tâche à 100%, il faut faire toute la tâche au prorata de la tâche éducative assumée, incluant les journées pédagogiques.

Vie pédagogique

Journées pédagogiques pour le personnel enseignant

Voici les dates des journées pédagogiques pour le personnel enseignant. C'est le Centre de services scolaire qui a déterminé ces dates après nous avoir consulté. Bien que nous ayons proposé une distribution différente qui, à notre avis, répond davantage aux besoins des écoles, les gestionnaires en ont décidé autrement.

- ⇒ Journée pédagogique dont le **lieu** est déterminé par le personnel enseignant :
27 août 2025
- ⇒ Journées pédagogiques dont le **lieu et le contenu** sont déterminés par le personnel enseignant :
5 janvier, 1^{er} mai, 5 juin et 26 juin 2026

Vie professionnelle

Composition du comité-école EHDAA

Lors de votre première rencontre de CPPE, vous aurez à nommer les membres du personnel enseignant du comité-école EHDAA de votre établissement. Un maximum de 3 représentants du personnel enseignant siègent sur ce comité. Il est important que ces représentants soient des enseignantes ou enseignants **des classes ordinaires**, car les discussions porteront majoritairement sur les sommes réservées à l'organisation des services aux élèves à risque et aux élèves HDAA intégrés dans ces classes. Le personnel enseignant en orthopédagogie et les techniciennes en éducation spécialisées peuvent être invités à certaines rencontres **au besoin**.



en 2 minutes 1/2

Par Nadine Robitaille

Bonjour à toi!

Tu viens de faire ton entrée dans le monde de l'enseignement et tu ne sais pas trop quels sont tes droits, tes pouvoirs, tes responsabilités et tes obligations. Je t'invite à consulter le *Guide professionnel et pédagogique* produit par la FSE-CSQ. C'est un outil simple qui t'aidera grandement à t'y retrouver. De plus, le document est évolutif, il est donc mis à jour régulièrement en fonction de l'actualité ministérielle et législative.

[Guide professionnel et pédagogique](#)



As-tu signé ta carte de membre?

Même si tu paies tes cotisations sur chacune de tes paies, tu dois signer ta carte de membre pour être officiellement membre du S.E. Lac (CSQ). Ta carte de membre te permet de voter lors des assemblées générales des membres et ainsi, faire valoir tes idées. Elle te permet aussi de profiter de divers rabais chez certains fournisseurs.

[Voir les avantages d'avoir signé ma carte CSQ](#)

Et question assurances, tu t'y retrouves?

Si tu as signé ton premier contrat l'an dernier ou cette année et que tu ne comprends pas trop tout ce qui concerne la question des assurances, je te conseille de prendre connaissance du document *Mes protections en assurances collectives, guide pour les personnes à statut précaire* produit par la CSQ. Si la lecture du guide ne répond pas à toutes tes questions, n'hésite pas à communiquer avec nous.

[Guide de la personne à statut précaire au sujet des assurances](#)



Rémunération des suppléances occasionnelles jusqu'à la 141^e journée de travail

	Secteur des jeunes	Formation générale des adultes	Formation professionnelle	Cette rémunération correspond à une période de suppléance assignée de 60 minutes et est ajustée au prorata de la durée de la tâche éducative du personnel enseignant.
Non légalement qualifié	52.79 \$	74,74 \$	74,74 \$	
Légalement qualifié	61.60 \$	80,75 \$	80,75 \$	